



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Spray Anti-adhérent soudure (F)
Code-Nr. 117000

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12
N; R51/53
R66
R67

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

23 Ne pas respirer les aérosols.



- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Produit propulseur avec un mélange d'émulsifiant, d'additifs et de solvants.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
109-66-0	203-692-4	pentane	25-50	F+ R12; Xn R65; R66; R67; N R51-53
37205-87-1		Isononylphenol ethoxyliert	2,5 - 10	Xi,R36/38
61641-74-5		Mélange propane-butane	20 - 50	F+, R12

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

narcose

céphalées

engourdissement

vertiges

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée



Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité
jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Ne pas projeter dans les yeux.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
109-66-0	n-Pentane	8 heures	1800	600	-
		Court terme	-	-	



Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
109-66-0	pentane	8 heures	3000	1000	

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
appareil de protection respiratoire isolant

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer les aerosoles.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat	Couleur	Odeur
Aérosol	limpide	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	36 °C				
Point d'éclair	-44 °C				
Température d'inflammation	285 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	1,4 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	10,9 Vol-%				
Pression de vapeur	8300 hPa	20 °C			
Densité	0,623 g/ml				
Solubilité dans l'eau					insoluble



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit			à graisse		insoluble
Teneur du solvant	90 %				

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg	rat		Calculée sur la base des différents composants.
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Remarques générales

En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets

15 01 10*

Nom du déchet

emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux



Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS (PENTANE), 2.1, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 90 %

(composants organiques
volatils)

Valeur COV 560 g/L

(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.